

Diagonales : L'argent de poche

24-08-2009

Le Figaro publie les résultats d'une enquête CSA sur l'argent de poche des 6-15 ans. On apprend qu'avec la crise la proportion de parents qui donnent de l'argent de poche à leurs enfants a chuté de 45% en 2008 à 40% en 2009, mais que le montant moyen mensuel est passé au cours de la même période de 17,70 à 18,90 euros. Comprenez qui voudra. Le plus intéressant n'est cependant pas dans les chiffres : ce sont les réactions sur le web des lecteurs du Figaro.

Le père d'une fille de 14 ans et d'un garçon de 16 ans explique ainsi son système de rémunération : 10 euros pour une note supérieure à 15/20 et 2 euros entre 12/20 et 15/20. En dessous de 12/20, l'enfant doit rembourser 5 euros. Prise en charge du forfait minimum pour le portable. 10 euros pour deux lavages hebdomadaires des voitures, mais à condition que l'aspirateur soit rangé. 10 euros pour le nettoyage de la chambre et de la salle de bain le samedi matin, et 25 euros d'amende quand ce n'est pas fait. 10 euros par semaine pour promener les deux chiens de la maison trois fois par jour, avec un malus de 25 euros dans le cas contraire. Le fils a droit en outre à 50 euros par mois pour inviter sa petite amie, sous réserve qu'il ait régulièrement sorti la poubelle. La fille reçoit de son côté la même somme pour aller chez le coiffeur à condition de faire un gâteau par mois. Enfin, le père accorde un bonus lorsque l'encours des livrets d'épargne de ses enfants est en croissance. Au total, les gamins parviennent, dit le pater, à se faire 300 euros par mois bien mérités. On aimerait savoir s'il arrive facilement à leur faire signer leurs avenants annuels !

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com